

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 22 février 2006

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 14 décembre 2005

Point 02-Vie scolaire, sportive, sociale, et culturelle communautaire

02-01 - Actions en faveur de la Petite Enfance : Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz
Marchés de travaux

02-02 - Actions en faveur de la Petite Enfance Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz /
Gestion de l'accueil

02-03 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes / Session Brevet d'Aptitude à la Fonction
d'Animateur

Point 03 - Locaux au 55 rue Rogg Haas

Point 04- Intérêt communautaire

Point 06 – Divers et Informations

L'an deux mille six, le 22 février à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 31 janvier 2006.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Claude FREYTHYER titulaire de LANDSER

Gérard BISSEL suppléant Lucien BRUNNER de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Jean-Marie BELLARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL suppléant de Micheline DANCER de SIERENTZ

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Jean-Georges WEBER titulaire de BRINCKHEIM

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Monsieur le Président PICQUET ouvre la séance à 18 heures 30, il salue les délégués et les remercie pour leur présence.

Il informe l'assemblée de la démission de Madame Micheline DANCER jusqu'alors déléguée titulaire de la commune de Sierentz auprès de la Communauté de Communes et donne lecture de son courrier :

Je vous informe que Monsieur le Préfet vient d'accepter ma démission du Conseil Municipal de Sierentz à la date du 31 janvier 2006. Je ne siégerai donc plus comme déléguée de Sierentz à la ComCom du Pays de Sierentz. Mon suppléant est Monsieur Georges BISEL.

Je tiens à dire que j'ai été heureuse de participer à la création et au premier mandat de cette communauté et particulièrement satisfaite de voir aboutir le projet d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

Je désire le meilleur pour votre assemblée dans la poursuite de ses actions, et souhaite notamment que les prochaines élections permettent une « parité » hommes-femmes plus représentative de notre population...

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées et transmettez, je vous prie mes amicaux encouragements à tous mes collègues élus.

Micheline DANCER

Il exprime son regret et celui de l'assemblée et la remercie en son nom pour le travail accompli depuis 4 ans au service des communes et de la population. Un nouveau délégué titulaire et son suppléant seront installés au prochain conseil de communauté.

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 14 décembre 2005

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 14 décembre 2005 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 02 - Vie scolaire, sportive, sociale, et culturelle communautaire

02- 01 - Actions en faveur de la Petite Enfance : Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz /Marchés de travaux

- Vu la délibération du 13 octobre 2005 Point 0402 approuvant l'avant-projet
- Vu la délibération en date du 17 décembre 2004 Point 02-01 approuvant le programme de travaux
- Vu l'analyse des offres négociées établie par le maître d'œuvre,
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 6 février 2006

Exposé

Les marchés de travaux ont été lancés sous forme de procédure négociée, conformément aux articles 34, 35 et 65 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le lundi 14 novembre 2005 dans l'Alsace, les Dernières Nouvelles d'Alsace et le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date limite de remise des candidatures était fixée au mercredi 7 décembre 2005.

La Personne Responsable du Marché a validé les candidatures en date du 12 décembre 2005.

→L'appel à candidature a permis de retenir 99 entreprises, 55 ont remis une offre ; aucune offre n'a été faite pour le lot 5 enduit de façade

Ordre de grandeur des travaux : 560 000,00 €uros H.T., tous corps d'état.

Délai prévisionnel d'exécution des travaux : 10 mois, tous corps d'état, dont 1 mois de préparation de chantier

Objectif : fin du chantier le 31 décembre 2006

La date limite de remise des offres était fixée au mardi 17 janvier 2006. La consignation des prix des marchés s'est effectuée le même jour.

La Commission d'appel d'offres a attribué les marchés de travaux en date du 6 février 2006.

Le montant des offres est de 545.658,93 hors lot 5 enduit de façade, à rapprocher du montant estimatif de 559.000 €HT.

L'option retenue au lot 2 Fermettes bois industrielles à savoir la pergola entre les deux bâtiments pour un montant de 8.543,40 €HT et,

l'option retenue au lot 7 Chauffage/Ventilation à savoir le rafraîchissement pour un montant de 17.163,40 € HT, soit un total options de 25.706,80 € porte le montant des offres retenues à 571.365,73 €.

Le recadrage budgétaire approuvé le 13 octobre 2005 comporte une révision de prix à hauteur de 30.730 € alors que les marchés sont à prix fermes et définitifs, des aléas et imprévus pour 35.000 € qui permettent de respecter l'enveloppe budgétaire.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Prend acte de la décision de la CAO :

d'attribuer les marchés de travaux suivants :

LOT N°	INTITULE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT en € H.T.
01	Gros œuvre	SCHWOB	92 322,01
02	Fermettes bois industrielles	GROSS	32 239,06
03	Zinguerie / Couverture en tuiles	SCHRECK	20 305,45
04	Menuiserie extérieure PVC / Fermetures	NORBA	20 081,00
06	Electricité / courant faible	VENTURI	45 800,00
07	Chauffage / Ventilation	LIEBERMANN	114 874,21
08	Plomberie / Sanitaire	LIEBERMANN	60 217,85
09	Plâtrerie / Cloisons / Isolation	OLRY CLOISONS	24 227,95
10	Chape	POLYCHAPE	5 150,00
11	Carrelage / Faïence	MULTISOLS	12 184,00
12	Menuiserie intérieure bois / Mobilier	MEYER	35 500,70
13	Serrurerie	C.M.S.	10 500,00
14	Peinture	KWAST	8 718,00
15	Faux plafonds	MEYER Isolation	9 845,00
16	Cuisine / Electroménager	AXIMA	9 950,00
17	Sols Souples	C.D.R.E.	13 351,00
18	VRD / Aménagement extérieur	BACH	56 099,50

De déclarer le lot n°05 « Enduit de façade » infructueux, et de le relancer en appel d'offres ouvert.

Décide

d'autoriser le Directeur Général de la SEMHA dans le cadre du mandat qui lui a été confié à signer les marchés de travaux.

d'autoriser le Directeur Général de la SEMHA dans le cadre du mandat qui lui a été confié à signer le marché correspondant au lot 05 « Enduit de façade » d'un montant estimé à 11 205,00 €uros H.T. et qui sera lancé ultérieurement en appel d'offres ouvert.

d'autoriser le Directeur Général de la SEMHA dans le cadre du mandat qui lui a été confié à signer l'avenant administratif au marché de maîtrise d'œuvre, rendant définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre et d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 571.365,73 €

02-02- Actions en faveur de la Petite Enfance Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz / Gestion de l'accueil

Vu la délibération du 14 décembre 2003 décidant de la réalisation d'un site d'accueil communautaire de la Petite Enfance à Sierentz dans l'emprise de l'ensemble immobilier acquis par la CCPS

Vu la délibération du 13 octobre 2004 par laquelle le Conseil de Communauté engage la réflexion quant à la gestion de cet accueil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son chapitre consacré aux délégations de service public

Exposé :

La CCPS a réalisé une première structure d'accueil de la Petite Enfance à LANDSER à partir d'une structure d'accueil existante qu'elle a réhabilité et dont elle a augmenté la capacité d'accueil.

Cette structure est gérée par l'association « Espace Enfance les Trois Cygnes » avec laquelle, dans la continuité du service, la CCPS a passé le 16 février 2004 une convention pour une durée de 6 ans résiliable selon préavis de 12 mois

Le Conseil de Communauté souhaite également faire appel à cette association pour la gestion du nouvel équipement qui va être réalisé à Sierentz par la Communauté de Communes, afin de coordonner et d'optimiser en matière de service et financièrement, l'accueil.

Il apparaît nécessaire de recourir à une procédure de Délégation de Service Public

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Décide de réunir le comité de pilotage constitué à cet effet, soit la commission Petite Enfance en charge de Monsieur le Docteur LORRAIN et le Bureau, pour :

étudier le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour la gestion du site d'accueil, sis à Sierentz

étudier ce même principe pour la gestion des deux sites dans la mesure où il existe une convention pour le site de Landser avec un engagement de durée.

Le Conseil de Communauté sera appelé à délibérer lors de sa prochaine réunion.

02-03 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes / Session Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

Vu la délibération en date du 29 juin 2005 point 04-03 approuvant l'organisation d'un stage BAFA pour affirmer la volonté du territoire à promouvoir les animations destinées aux enfants et aux jeunes

Exposé

Les 15 places prévues ont été pourvues. 2 places ont été rajoutées pour répondre à la demande, ce sont donc 17 stagiaires qui ont suivi la formation.

Il apparaît que la promotion 2005/2006, soit au dire des FRANCAS (organisateur) remarquable d'autant que c'était la première fois qu'ils délocalisaient dans une structure comme la nôtre, une telle opération.

Les stagiaires « ont obtenu une session satisfaisante » ; ils ont été reçus pour cette première partie de la formation.

Il leur reste à effectuer :

- un stage pratique de 14 jours dans une structure agréée Jeunesse & Sport
- un stage d'approfondissement, via les Francas pour bénéficier de la deuxième partie de l'aide de la CCPS (64 €) ou via un autre organisme

A noter, la participation de 3 stagiaires BAFA dans l'équipe d'encadrement de la 2^{ème} quinzaine du Markstein.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Inscrit à son budget 2006 le financement nécessaire pour les 2 stagiaires qui se sont rajoutés, soit 2 x 150 € financés par la CAF, à hauteur de 60,3%.

Point 03 - Locaux au 55 rue Rogg Haas

Vu la propriété de ces locaux par la Communauté de Communes ;

Exposé

Les locaux du bâtiment annexe sont affectés pour partie à la Salle du Conseil /salle de conférence et à l'accueil de la Petite Enfance

Restent disponibles ceux constitués par les appartements.

L'APSPS, gestionnaire du Service de Soins à domicile du Pays de Sierentz a pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Le personnel comporte une infirmière coordinatrice, une comptable et 6 aide-soignantes qui se rendent au domicile des personnes âgées pour leur apporter soins et aide aux actes de la vie quotidienne (la capacité du service est de 25 places).

A la recherche de locaux plus grands, l'APSPS sollicite par courrier du 26 janvier 2006 une location dans le bâtiment annexe de la Communauté de Communes, soit trois pièces dont une salle de réunion.

L'appartement du rez-de-chaussée répond à la demande de l'association en matière de surface ; il devrait faire l'objet d'une rénovation avant toute location éventuelle.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Donne un accord de principe à l'APSPS pour la mise à disposition des locaux moyennant une participation aux charges dont le montant reste à définir

Prend une décision de principe pour effectuer les travaux de rénovation et de mise aux normes des locaux restant à affecter et dans ce cadre

Habilite Monsieur le Président à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour choisir un bureau d'étude et attribuer une mission de maîtrise d'œuvre comprenant assistance à maître d'ouvrage pour mener à bien ces travaux de rénovation.

Sollicite le concours financier du Conseil Général du Haut-Rhin.

Point 04 - Intérêt communautaire

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ approuvés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2002

Vu l'article 164 de la loi n° 2004—809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales article et l'article L5214-16 du code général des collectivités locales

Exposé

Certaines des compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté de communes sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire. Celui-ci s'analyse comme la ligne de transfert, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté de communes et ceux qui demeurent à la commune.

Les EPCI à fiscalité propre existant à la date de la promulgation de la loi du 13 août et qui n'auraient pas défini l'intérêt communautaire d'une compétence inscrite dans leurs statuts doivent le faire avant le 17 août 2006 .

Si tel n'était pas le cas, la compétence serait automatiquement et intégralement transférée à l'EPCI.

Monsieur Sous-préfet relève par courrier, que la Communauté de Communes n'a pas procédé à la reconnaissance de l'intérêt communautaire au sein du groupe de compétences obligatoires en matière de :

*aménagement, entretien et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire
promotion du territoire et notamment les piste cyclables*

A la demande de Monsieur le Président PICQUET, Monsieur le Vice-président Jean-Marie BELLIARD rappelle qu'il s'agit d'une obligation qui amènera notre EPCI à préciser la définition de ce qui est communautaire ou pas, pour après plusieurs réunions de travail, proposer une relecture des compétences au Conseil de Communauté.

Sur la proposition de Monsieur le Président PICQUET et de Monsieur le Vice Président Jean-Louis LORRAIN, la Sous-préfecture, le CAHR et les services économiques du Département seront associés à la démarche.

Le Conseil de communauté, après délibération A l'unanimité

Reconnaîtra dans les délais impartis, l'intérêt communautaire notamment au sein du groupe de compétences obligatoires en matière de :

*aménagement, entretien et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire
promotion du territoire et notamment les piste cyclables*

Décide de réunir le Conseil de Communauté, à cet effet.

INFORMATIONS

Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources :

⇒ Déchets :

→ **renégociation** en cours et à la baisse du contrat passé avec RECYCAL pour le traitement du verre avenant en attente ; en fin d'année, un appel d'offre sera lancé.

→ **la livraison** des conteneurs à verre insonorisés a eu lieu lundi et mardi 6 et 7 février, avec le concours des communes qui ont facilité l'accès aux sites

L'évacuation des conteneurs cassés ou « réformés » (métallique) sera faite par SITA, les conteneurs plastiques en état correct pourraient équiper le MATCH /SUPERU/COCCINELLE, si en nombre suffisant en lieu et place des conteneurs métalliques inesthétiques

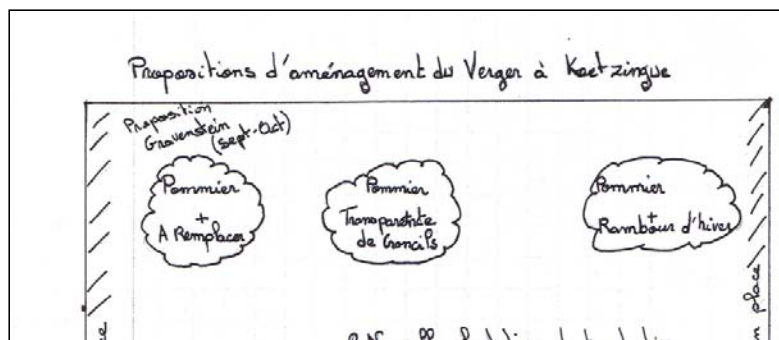
Les mises en place

Commune	Emplacement	Nbre
Brinckheim	place de tri	1
Helfrantzkirch	derrière la mairie	2
Kappelen	dépôt communal	1
Koetzingue	parking école	2
Magstatt le bas	à côté de la ferme Brunner	1
Magstatt le haut	place en face de l'église	1
Rantzwiler	place de sport	2
Schlierbach	derrière la salle polyvalente	2
Steinbrunn le haut	en haut du village à droite	1
Uffheim	parking école	1
Wahlbach	place de tri sorti village	1
Zaessingue	dépôt des pompiers	1
		16

Pour info, la seconde benne destinée à Koetzingue sera mise en place par la commune

- **retard ou report** de collecte OM : le verglas a quelque peu perturbé fin janvier, début février la collecte (sécurité)
- **réflexion** sur une nouvelle déchetterie : sommes dans l'attente d'une confirmation écrite des financements potentiels

⇒ Environnement



Site d'éducation à l'environnement à Koetzingue :

Ce site est particulièrement adapté à l'accueil des scolaires et du public par tous les temps, disposant d'un abri et de commodités.

La réflexion se poursuit mise en œuvre cette année 2006 ; la commission est appelée à se réunir.

Le Vice-président Pierre REY en charge du projet a rencontré le secrétaire de la fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin Monsieur KEMPF qui propose son aide pour plantation et choix des espèces ainsi que M HEYBERGER (prof collègue et naturaliste) ; 1 pommier malade (haute tige) serait évacué ainsi qu'un noyer remplacée par un cognassier, un mirabellier et un pommier fécondeur hautes tiges seront achetés et 2 basses tiges (<1m) sachant qu'il y a déjà 8 demi-tiges (1m50), mise en place de vigne vierge au pied du auvent de la salle envisagées (contact en cours avec un titulaire de monitorat) ce qui permettrait d'exploiter le site. La fédération envisage de faire une animation car elle dispose d'un pressoir et d'un alambic ambulante.

L'ONF a également été rencontrée sur un projet adjacent de mare forestière, la Petite Camargue pour une animation une fois par trimestre.

Le montage financier initialement imputé sur la Charte de développement va être transférée sur le GERPLAN ; le Département a donné un accord verbal sous réserve de la production d'un dossier d'avant-projet suffisamment élaboré.

Achat de Hautes tiges 80% , haie vive 80%, matériel pédagogique 60% (malle pédagogique pour les enfants, petit matériel de taille, livre de taille pour les adultes ; la mare forestière située à ¼ d'heure de marche avec des enfants sera également financée au titre du site d'éducation à l'environnement

Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

⇒Transport scolaire

Charte élève conducteur :

Une charte élève conducteur est en cours de finalisation le document a été élaboré en liaison avec les fédérations de parents d'élèves, le principal du collège et le Bureau de la CCPS.

Cette charte permettra à chacun des partenaires élèves et conducteur de se côtoyer dans un respect mutuel.

Une dernière réunion après les vacances scolaires permettra de finaliser le document.

⇒ Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs :

→neige 2006

point sur les inscriptions

Markstein :

1ère semaine du 13 au 17 février 2006 (1 bus) : 50 inscriptions COMPLET

mercredi le 15 février les conditions atmosphériques (tempête) ont amené les FRANCAS à trouver une solution de remplacement (patinoire ou musée SCHLUMPF).

2ème semaine du 20 au 24 février 2006 (2bus) : 76 inscriptions restaient 24 places dont 10 réservées par le centre culturel de Masevaux via la CC une semaine avant le début de l'activité

Châtel :

Du 11 au 18 février : 45 inscriptions COMPLET

A noter la participation de 3 stagiaires BAFA dans l'équipe d'encadrement du Markstein (2^{ème} semaine)

La commission enfance et jeunes sera amenée à se réunir pour faire le point valider les projets en cours de montage et notamment sortie été 2006 et choix des périodes

Promotion du territoire /Communication

→**Signalétique** sentiers de découverte : livraison sur palette par l'ONF deuxième quinzaine de février
1ère réunion de travail avec l'ONF en préparation
recherche de solutions techniques pour remplacer les inserts dans les panneaux d'entrée et tables de lecture en cours.

→**La navette** : 5000 ont été imprimées par Presse Média (parc de collines /Mulhouse)
Le nombre de foyers à pourvoir a dépassé l'estimatif et il va nous manquer 500 exemplaires.
Le coût de ce tirage limité est important car il faut recréer les plaques d'impression soit 2.300€HT le premier mille ensuite le tarif passe à 500€les milles suivant..... !

Un financement par le Département est possible pendant les trois ans d'un journal d'information, subvention plafonnée à 50% d'un montant éligible de 7700 €, soit une subvention de 3850 € indépendamment du sponsoring.

Le Département pourrait apporter en 2006 sur un montant éligible de 7700 €une aide de 3850 € sur la facture étant à émettre dans l'année

Le coût du retraitage serait ramené à 1150 €HT + TVA

A noter : la Navette en format pdf est disponible à partir du 17 février sur le site de la Communauté adresse afin que tout à chacun puisse le consulter voire l'imprimer ce va être fait

Vie Communale

→**Sel de déneigement** : Les 24 tonnes de sel achetées en 2005 et le reliquat 2004 mis à disposition des communes et refacturées ont été rapidement épuisées, malgré une commande supérieure à la demande initiale des communes afin de négocier le meilleur tarif.

Une recherche a été faite auprès de ROCK pour connaître les possibilités d'une éventuelle commande. Il apparaît qu'il n'y a plus que du sel raffiné sur stock. ROCK ne pouvant livrer que par camion de 24 palettes, nous avons pris contact avec une Société de Wittenheim.

Onze tonnes ont fait l'objet d'une commande ferme, livrées le jeudi 10 février et prises en charge par les communes, le vendredi 10 en moins de 20 minutes.

→**Sono portable** :

Un devis a été réceptionné sur la base de :

1 enceinte amplifiée 2 N batterie rechargeable incorporée avec lecteur CD + housse + pied

1 enceinte passive liaison entre les deux par câble + housse + pied

2 micros HF

total 2.080 €HT et 2.487,68 €TTC en version 50W

total 3.710 €HT et 4.437,16 €TTC en version 80W

Le bureau a émis un avis favorable sur la version 80W

Précisions sur les caractéristiques de la sonorisation :

Caractéristiques générales (données du premier devis reçu de.....)

Batterie :

Durée..... 6 heures de musique et 10 heures de paroles

Micro HF :

Portée100 m

Surface

1000 m² env. 33m de coté

50 watts adaptés à un maximum de 500 personnes

80 watts adaptés à un maximum de 1000 personnes

Des demandes de devis sont en cours et avis est fait sur amhr.fr

→**tabourets siphons**

Résultats de l'enquête

tabourets siphons

Communes	Nombre de siphons	nettoyage	Observations
Brinckheim			
Geispitzen			

Helfrantzkirch			
Kappelen	116	1 x par an Avant mai	
Koetzingue	90	En 3ans	
Landser			
Magstatt-le-Bas			
Magstatt-le-Haut			
Rantzwiller	78		
Schlierbach	254	3 x par an Après orage	
Sierentz	550	1 x par an (juin-juillet)	consultation d'autres prestataires curage+nettoyage de fosses+canalisations
Steinbrunn-le-Bas	70	1 x par an (mai-juin)	
Steinbrunn-le-Haut			
Stetten			
Uffheim	211	1xtous les 2ans printemps	
Wahlbach	25	2xprintemps automne	
Waltenheim	122		
Zaessingue	33	1x par an (sep-oct)	
TOTAL	1.549		

Cette prestation sera facturée sur devis directement aux communes par le prestataire la CCPS servant de support pour obtenir le meilleur prix, le tout étant également de programmer dans la continuité l'intervention de l'entreprise

Consultation sera faite sur amhr.fr, dès que les communes auront répondu Monsieur le Maire de Sierentz propose que le curage + nettoyage de fosses + canalisations soit également envisagée à travers le même type de consultation

→Balayage de la voirie des 18 communes membres

La consultation va être lancée conformément à la délibération, 4 balayages complets ensemble des communes ; demande de devis + amhr.fr

PAYS

→transport :

Les membres du Conseil de Communauté qui ont assisté à l'exposé du Bureau d'étude en charge du projet sont en accord pour tenter une expérimentation du transport à la demande.

Le coût d'une telle opération est aujourd'hui estimée à 40.000 €correspondant au déficit à prendre en charge sur la base d'un billet de transport acquitté à hauteur de 2 €par l'utilisateur.

Ce besoin de financement serait abondé par la Département pour 20.000 € et la Région pour 8.000 €; il resterait donc à charge de la collectivité 12.000 €

Des suggestions ont été faite quant au public à cibler par ce projet en réflexion et à la prise de compétence.

Des éléments plus concrets seront disponibles vers novembre pour une mise en œuvre potentielle en 2007.

Visite à DELEMONT : des représentants des 3 Communautés de Communes, du Pays de Saint-Louis ainsi que Mme TROENDLE et M STRIBY ont pris part à ce déplacement ; la CCPS était représentée par M HENLIN et JPM.

Il en résulte que l'expérimentation vaut mieux qu'une étude supplémentaire, que le réseau de transport suisse train + bus est plus développé que le nôtre et fonctionne sous une même autorité, ce qui lui confère une efficacité tout à fait réelle ; le cadencement est un constat.

Quant au transport à la demande, il est intégré au dispositif ; il répond à 90% des demandes faites par téléphone dans l'intervalle d'une minute.

Le service est géré la société CAR-POSTAL à Délémont (10 « téléphonistes » qui rayonnent sur l'ensemble du territoire du JURA) ; cette société s'installe en France et opère déjà à Obernai, ainsi qu'à DOLE.

INTERVENTIONS

Lors du Point 03 – Locaux :

- Monsieur Jean-Marie BELLIARD, en tant que maire de Sierentz, a précisé qu'il a été également contacté pour cette demande et souligne qu'il n'y a aucune concurrence entre la communauté de communes et la commune. L'association se positionnera par rapport aux propositions qui lui seront faites par les deux collectivités.
- Monsieur Jean-Louis LORRAIN a demandé que d'ores et déjà, une recherche de financement soit faite, notamment auprès du Conseil Général pour la rénovation des locaux
- Monsieur Gérard BURGET souhaite que la décision de la communauté n'hypothèque pas l'avenir du bâtiment.
- Monsieur le Président PICQUET, tout en rappelant que la demande ne concerne que le local du rez-de-chaussée, émet l'idée qu'un jour la Communauté de Communes pourrait envisager la création d'un service technique.

Lors du Point Divers et Informations :

- En ce qui concerne les ordures ménagères, Messieurs TURRI et BURGET ont regretté que la collecte ait été arrêtée brutalement par l'entreprise suite aux chutes de neige, sans concertation. A cette occasion, il a été rappelé que la Communauté de Communes repart en consultation sur la prestation de collecte des ordures ménagères pour ordre de service au 1^{er} août 2006.
- En ce qui concerne le site d'éducation à l'environnement, Monsieur REY a précisé que l'entretien du site, notamment le fauchage sera pris en charge par la commune.

- En ce qui concerne la navette, il a été décidé de ne pas faire un tirage supplémentaire de l'édition 2005.
Monsieur BURGET aimerait que l'on imprime, tout au moins les pages intérieures, sur du papier recyclé.
Monsieur Jean-Marc MUNSCH propose également que la publicité ne soit plus mélangée au texte, pour apporter de la clarté.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 30.